

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2676

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2676 intitulé :

« Règlement encadrant et régissant
l'aménagement de terrasses de restauration sur
le domaine public et remplaçant le
Règlement n° 2630 »

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 15^e jour de septembre 2026.

Le greffier,



René Chevalier